

Synthèse

Friche du site AB – 3 avenue de la métallurgie, Saint-Denis (93) Diagnostic d'état des lieux avant bail



Note n°109604/A – 01/06/2021

Projet n°IDFP210034 suivi par Maryline LERICHE - 06.07.91.87.01 - maryline.leriche@anteagroup.fr

Résumé non technique

CONTEXTE	
Maître d'Ouvrage	SEM Plaine Commune Développement
Adresse du site	3 avenue de la métallurgie, Saint-Denis (93)
Activités actuelles	Friche végétalisée : aucune
Etudes préalables	Etude ICF Environnement IDFP180915 EHD + diagnostic complémentaire de pollution du 26/11/2018
Rappel des activités passées	Une activité industrielle variée depuis le XIXe siècle telle qu'une fabrique de vernis d'alcool, un dépôt d'engrais, un garage (notamment sur la parcelle CP19 par Roche, puis Régie Nationale des usines Renault...), un dépôt d'hydrocarbures, une chaudronnerie, un atelier mécanique et un dépôt de fer. Certaines activités n'ont pas pu être localisées. Friche végétalisée : pas d'usage référencé
Rappel du contexte environnemental	Géologie : remblais sur 2m, sables de Beauchamp et calcaires blanc de Saint Ouen Hydrogéologie : La première nappe rencontrée est la nappe des calcaires de Saint Ouen (5-6m de profondeur).
Investigations réalisées	Friche végétalisée : 4 sondages, prélèvements et analyses sol jusqu'à 0,6 m de profondeur
RESULTATS	
Au droit de la friche végétalisée	
Lithologie rencontrée	Terre végétale sur max 30 centimètres puis remblais hétérogènes entre 0,3 et 0,6 m de profondeur. Aucune arrivée d'eau rencontrée.
Observations de terrain	Morceaux de plastiques sur TM2 (0,1-0,3 m) et des morceaux de briques sur TM1 sur l'horizon 0,3-0,5 m.
Qualité des sols	<ul style="list-style-type: none"> présence diffuse d'hydrocarbures, HAP et de métaux lourds dans les terrains de surface dépassements des valeurs CIRE IDF et valeurs-guide du guide Refuge pour l'agriculture urbaine, rendant les terres impropres à l'usage de jardins potagers sauf études poussées pas de dépassement des seuils ISDI pour les composés recherchés
Scénarii d'exposition évalués pour les usagers futurs	<ul style="list-style-type: none"> inhalation de poussières et contact cutané (au droit des sols nus impactés) (cibles adulte et enfant) ; ingestion de sols (si cibles enfants)
RECOMMANDATIONS	
Friche végétalisée	<ul style="list-style-type: none"> En l'état actuel : pas de recommandations Interdiction d'un usage agricole urbain de pleine-terre Dans le cadre d'une revalorisation avec usage pérenne : <ul style="list-style-type: none"> mise en place de canalisations AEP au sein de tranchées en matériaux sains ou en matériaux empêchant toute perméation maintien d'un recouvrement <i>a minima</i> végétalisé suffisant pour empêcher contact cutané et inhalation de poussière si possible : nivellement, mise en place géotextile, apport de 30 cm de terres végétales saines (teneurs inférieures aux valeurs CIRE IDF) et végétalisation.



Références :



Gennevilliers



Portées
communiquées
sur demande